

Qui peut bénéficier des actions du CLASS ?

Action sociale

Les bénéficiaires de l'action sociale UCA sont :

- les agents titulaires ou stagiaires de l'Université Clermont Auvergne ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée déterminée (CDD), de droit public et de droit privé, *d'une durée supérieure ou égale à 6 mois* ou ayant à leur actif *une période de contrats cumulés de 6 mois*.

La majorité des [prestations sociales](#) sont soumises à condition de ressources.

Action culture, loisirs & sport

Les bénéficiaires de l'action culturelle, sportive et de loisirs proposé par le CLASS (billetterie, sorties, évènement, ...) sont:

- les agents de l'Université Clermont Auvergne en activité, fonctionnaires titulaires et stagiaires, contractuels à durée indéterminée (CDI), contractuels à durée déterminée sous contrat d'une durée de 6 mois minimum ou ayant à leur actif une période de contrat cumulés de 6 mois et *une quotité de travail supérieure ou égale à 50%*,
- leurs enfants à charge de moins de 18 ans,
- leurs conjoints.

Les enseignants rémunérés à la vacation ne sont pas bénéficiaires du CLASS.

Combien ai-je de bénéficiaires dans ma famille ?

La composition de votre cellule familiale détermine le nombre de bénéficiaires du CLASS dans votre foyer.

A titre d'exemple, le foyer de Mme Dupont, salariée UCA en CDI, qui est PACSEE et qui a trois enfants de 8, 15 et 19 ans comporte **4 bénéficiaires** (elle, son conjoint et ses deux enfants de moins de 18 ans), chacun ayant droit à un montant d'aides sociales et un quota d'avantages culture, loisirs et sport tous les ans.